



## PROCES-VERBAL

### Du Conseil Municipal du 4 avril 2018

Le conseil est convoqué le mercredi 4 avril 2018, à 20h, à la maison des associations.

**Présents** : Mmes Créon Berthonneau Bernard Morisset MM. Lambert Nerbusson Brunet Tinel Grolleau Mollé Lavaud

**Absents excusés** : Mmes Robereau, Daniel, M. Pasquet

**Absents avec procuration** : Mme Daniel à Mme Morisset

- Aline BERTHONNEAU est nommée secrétaire de séance.
- Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des présents.

▪ **Acte du Maire pris par délégation du Conseil Municipal :**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal, les décisions prises en vertu de la délibération du 28 mars 2014.

- Monsieur le Maire informe que la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption.
- Monsieur le Maire informe qu'il faudrait rajouter un dossier supplémentaire à l'ordre du jour. A l'unanimité, les élus acceptent de l'intégrer à l'ordre du jour.

#### **Dossiers :**

##### **1- Compte administratif 2017**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2017 :

Section de fonctionnement : Dépenses : 945 524.05 €

Recettes : 1 725 210.04 €

Excédent de 779 685.99 €

Section d'investissement : Dépenses : 844 829.10 €

Recettes : 971 942.36 €

Excédent de 127 113.26 €

Monsieur le Maire informe que le taux de désendettement de la commune est de 5.6 années.

Après que Monsieur le Maire soit sorti de la salle, le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le compte administratif 2017 présente.

## 2 – **Compte de Gestion 2017**

Les résultats étant identique à celui du compte administratif 2017, le conseil les adopte à l'unanimité des votants.

## 3 – **Budget primitif 2018**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2018 :

Section de fonctionnement : 1 706 385.99 € (équilibré dépenses-recettes)

Section d'investissement : 1 050 449.20 € (équilibré dépenses-recettes)

Affectation de résultat : 200 000 €

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER le Budget Primitif 2018 et l'affectation de résultat de 200 000 €

## 4 - **Etat d'imposition des taxes directes locales 2018**

Monsieur le Maire présente les taux d'imposition 2018 et propose de ne pas les augmenter.

Taxe d'habitation : 15.06 %

Taxe foncière bâti : 29.59 %

Taxe foncière non bâti : 81.23 %

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De ne pas augmenter les impôts pour 2018.

## 5 – **Rénovation mairie : avenant**

Monsieur le Maire présente une plus-value au chantier de rénovation de la mairie sur le lot démolition-gros-œuvre : démolition de cloisons des archives afin de n'en faire qu'une seule pièce. Le montant s'élève à 400.10 € HT.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER l'avenant au marché pour un montant de 400.10 € HT.

## 6 – **Extérieur « Maison des Associations » : devis**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la maison des associations, il est nécessaire de déblayer la terre se trouvant derrière le garage afin de créer un parking.

Trois entreprises ont été sollicitées :

Thiollet : 4 976.45 € HT

Gonord TP : 6 339 .97 € HT

Rambault TP : 6 644.95 € HT

*Vincent LAVAUD demande si une date d'intervention a été programmée car THIOULET décale régulièrement. Monsieur le Maire explique qu'il n'y a pas d'urgence pour ces travaux mais que ceux-ci devront se faire pendant des vacances scolaires.*

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER le devis de l'entreprise THIOULET pour un montant de 4 976.45 € HT.

#### **7 – Tondeuse auto-portée : complément matériel**

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil, il a été voté l'achat d'une tondeuse auto-portée d'un montant de 20 500 € HT. Il s'avère qu'il est possible de compléter la machine par un matériel permettant de faire les chemins agricoles en terme de broyage. Un devis complémentaire a été demandé à Espace Émeraude. Le matériel s'élèverait à 3 100 € HT.

*Vincent Lavaud demande si ce matériel est facile d'installation et de démontage. Monsieur le Maire répond dans l'affirmative.*

Pour rappel, le coût global au budget positionné est de 30 000 € TTC. Le montant total investi entre la tondeuse et l'équipement associé reviendrait à 29 420 € TTC.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER le devis D'espace Emeraude pour un montant de 3 100 € HT.

#### **8 - Location des salles : modification du règlement de fonctionnement**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier le règlement de fonctionnement des salles Alcide d'Orbigny et Emile Plantin concernant la possibilité d'annuler des réservations en cas de force majeure.

En effet, Monsieur le Maire rappelle l'évènement qui s'est déroulé à Airvault. Afin de ne pas se trouver dans la même situation et d'engendrer des répercussions financière à la commune, il est proposé au conseil de modifier le règlement de fonctionnement des salles Alcide d'Orbigny et Emile Plantin en y intégrant la formule suivante : « La commune se réserve le droit d'annuler la réservation suite à un cas de force majeure (chauffage en panne, coupure d'eau, incident technique ou non-conformité du bâtiment) ».

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER la modification du règlement de fonctionnement des salles Alcide d'Orbigny et Emile Plantin en y intégrant la formule suivante : « La commune se réserve le droit d'annuler la réservation suite à un cas de force majeure (chauffage en panne, coupure d'eau, incident technique ou non-conformité du bâtiment) »

#### **9 - Dissolution UNRPA : Donation de leur trésorerie à la Commune**

Monsieur le Maire informe que l'UNRPA a été dissoute. Les membres ont décidé de verser leur trésorerie au titre des œuvres sociales de la commune pour un montant de 1 900.97 €.

Il est demandé au conseil d'accepter la trésorerie versée par l'UNRPA d'un montant de 1 900.97 €

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER le versement de trésorerie de l'UNRPA pour un montant de 1 900.97 €.

## **10 - Délégué communautaire : remplacement**

Monsieur le Maire informe les conseillers que Christine ROBEREAU a démissionné de son poste de délégué communautaire. Il est indispensable de la remplacer. Ce ne peut être qu'une femme qui puisse la remplacer.

Josiane Bernard étant la suivante sur la liste, elle a été sollicitée mais ne souhaite pas prendre le poste. La personne suivante sur la liste est Aline Berthonneau. Celle-ci accepte le poste.

Il est demandé au conseil d'accepter la candidature d'Aline BERTHONNEAU au poste de délégué communautaire.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER la candidature d'Aline BERTHONNEAU au poste de délégué communautaire.

## **11 - Cimetière : Horaires d'ouverture**

Monsieur le Maire informe que le cimetière va être équipé d'un système d'ouverture programmé des portes. Pour ce faire, il est nécessaire de déterminer les plages horaires d'ouverture du cimetière.

Il est proposé les horaires suivants : Eté : 7h à 21h / Hiver : 8h30 à 18h30.

Les changements d'horaires d'ouverture se feront au moment des changements d'heures d'été et d'hiver.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a toujours des vols dans le cimetière.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER les horaires d'ouverture du cimetière soit : Eté : 7h à 21h / Hiver : 8h30 à 18h30.

## **12 – Lotissement Croix Camus : signature des actes notariés**

Monsieur le Maire explique que les terrains du lotissement de la Croix Camus appartiennent à la commune mais que deux ont été financés par l'EPF. Lors de la signature de la convention avec EPF, il avait été convenu que la commune les rachèterait à l'PEF. Mais lors de la convention avec DSA, il avait été convenu et prévu dans la situation financière que DSA rachèterait les terrains à l'EPF. L'EPF nous a interpellé pour savoir si la commune avait donné le droit à DSA de signer les actes à notre place. Après lecture des conventions, il s'avère que oui. Mais il est préférable de formaliser cela.

Il est proposé au conseil d'autoriser DSA à acheter directement les terrains à l'EPF et de signer les actes notariés en lieu et place de la commune.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER DSA à acheter les terrains directement à l'EPF et de signer les actes notariés en lieu et place de la commune.

### **13 – Rénovation de la mairie : autorisation signature au maire des avenants**

Monsieur le Maire explique qu'il a été découvert des parties abimées sur la charpente de la mairie suite à la rénovation de la mairie. Par conséquent, il est nécessaire de remplacer les parties fragilisées. Les devis n'étant pas arrivés en mairie, il est demandé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces devis sans passage devant le conseil.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les devis de réparation de la charpente dès réception de ceux-ci.

### **Questions diverses :**

#### **Motion de soutien : ligne fret niort/thouars**

Monsieur le Maire explique que cette ligne est amenée à être supprimée. Il n'est pas anormal qu'il y ait une ligne de fret avec Niort.

La commune apporte son soutien au maintien de la ligne de fret.

#### **Chèque énergie :**

Pierre Tinel présente les chèques énergie. Ces chèques sont établis en fonction des revenus des foyers. C'est un moyen de paiement qui permet de régler les factures d'énergie tel que l'électricité, le gaz, le fioul, ou le bois et tous travaux de rénovation énergétique. Les chèques sont envoyés directement aux personnes ayant les conditions d'éligibilité.

#### **Bornes électriques de recharge dans le département :**

Pierre Tinel rappelle que des bornes électriques sont installées sur le département. Ces bornes rechargent en 1h à 1h30. Celles installées par Séolis recharge plus rapidement : en 30 min. Monsieur le Maire explique qu'il en avait parlé avec Mme Cognet (Leclerc) mais aucune suite n'a été donnée.

#### **Réorganisation sevt :**

La compétence eau est passée à la CCT. Le conseil a été remanié. Il a été quasiment reconduit à l'identique avec toujours des délégués de toutes les communes. A terme, il n'y aura pas un délégué par commune, mais un nombre de délégués défini par l'EPCI.

#### **Syndicat de la losse :**

Gros débat pour une si petite rivière.

GEMAPI est une compétence intercommunale, compétence repoussée à 2020. Cette compétence intègre un certain nombre d'actions vers les rivières et points d'eau. L'entretien des édifices n'a pas été intégré dans GEMAPI. Demain qui va s'occuper de leur entretien ? Cette compétence étant reprise par la CCT, elle a proposé de faire une CLECT pour retirer l'argent concernant la Losse. A la suite de ces propos, Monsieur le Maire a fait convoquer le conseil de la Losse sur ce sujet afin d'en discuter. En effet, la CCT prend l'argent sans tenir compte de son affectation technique. Le syndicat a de l'argent donc il a été décidé lors du conseil de ne pas faire payer de cotisations pour 2018 aux communes. Ce dossier n'est pas correctement appréhendé par la CCT.

#### **Lotissement croix camus :**

Monsieur le Maire informe que le permis d'aménager est enfin obtenu. L'opération bornage va avoir lieu. Il y a eu un souci avec l'enfouissement HTA qui devait être à la charge de la commune car nous aurions pu obtenir une subvention. Mais on vient de nous informer que comme le lotissement n'est pas communal, nous ne pouvons pas prétendre à cette

subvention. Le chemin de piétonnisation est en cours et les plantations sont terminées. Une réunion va être organisée la semaine prochaine entre les entreprises et les fournisseurs de réseaux.

#### Entrée bourg pompois

Monsieur le Maire informe que l'action judiciaire est toujours en cours mais que nous avons un problème avec l'huissier de justice. Celui-ci doit nous faire parvenir son rapport mais nous n'avons pas de réponse de sa part malgré diverses relances de la commune et de l'avocat.

#### Animaux euthanasiés :

Monsieur le Maire souhaite informer les conseillers sur la prise en charge des animaux morts trouvés sur la voirie. Les gens qui trouvent des animaux morts vont chez le vétérinaire et celui-ci envoie la facture d'incinération à la commune où l'animal a été trouvé. L'ADM a été contacté pour connaître la réglementation et celle-ci confirme que les communes doivent prendre en charge les frais d'euthanasie.

#### Scot/plui :

Arrive en phase finale. Plus souple qu'avant et plus compréhensif.

#### Sonorisation de la salle alcide :

Il avait été étudié la possibilité de sonoriser (Baff et prises connection) la salle alcide d'orbigny. Après renseignement sur le sujet, cela s'avère plus compliqué que prévu car il faut prendre en compte des éléments de sécurité. Si la salle est sonorisée, il faut coupler le système au système incendie car en cas d'incendie il faut couper l'électricité. Dossier repoussé au vu des coûts.

#### Concert Eglise :

17 juin : musique tzigane

Octobre : gaité oironnaise

#### Rénovation mairie :

Monsieur le Maire explique que les WC accessible du bas ont une fenêtre qui doit être en alignement avec celle du haut. Mais suite à une faute du maçon, celle-ci n'y est pas. Il est également reproché à l'architecte de ne pas l'avoir vu car le trou de la fenêtre a été là pendant 3 semaines et la fenêtre n'était pas mise.

Egalement, le câble électrique alimentant la mairie n'a pas été pris en compte et ne doit pas être sous l'ITE, l'archi aurait dû s'en rendre compte. Gérédís a été contacté afin de déplacer ce câble.

#### Pacte financier et fiscal :

Réunion le Jeudi 12 avril 2018 à 19h à Ste Radegonde

Le prochain Conseil aura lieu le 16 mai 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 22h55.

Le Maire

La secrétaire de séance